

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDIVY**

Séance du 19 septembre 2024

Le dix-neuf septembre deux mil vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Landivy, légalement convoqué le seize septembre deux mil vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel RONCERAY, Maire.

Nombre de membres

en exercice : 15
présents : 8
votants : 10
absents : 7

Présents : M BAZILLE, M DEMAZEL, M DREUX, MME GOUIN, M LÉON, M NOURY, M PLANNELLES-GARCIA

Absents excusés : MME EPRON, M GOBÉ, MME HAVARD, MME LANCIEN, MME PENLOUP

Ont donné pouvoir : MME MARY pouvoir à M BAZILLE, MME MY pouvoir à M RONCERAY

Secrétaire de séance : Madame GOUIN Cécile

N°2024064 : Décision modificative 3 Commune – Création opération 241 « Aménagements Ecoles publiques » et opération 242 « Aménagements salles communales »

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'apporter les décisions modificatives suivantes au budget de la commune :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chapitre/Article		Opération	Libellé	Recettes	Dépenses
23	2132	233 - Batiment rue St François	batiments privés		- 7 000,00 €
23	2135	241 - Aménagements écoles publiques	batiments publics		5 000,00 €
23	2135	242 - Aménagements salles communales	batiments publics		2 000,00 €
TOTAL DM				- €	- €

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité

Acceptent les modifications budgétaires du budget de la commune comme indiquées ci-dessus.

**Le secrétaire de séance,
Cécile GOUIN**



**Fait et délibéré en séance le 19 septembre 2024
Pour extrait conforme,
Marcel RONCERAY, Maire**



Accusé de réception en préfecture
053 215801250 20240919-2024064-DE
Date de réception préfecture : 24/09/2024